

ANNEXE 1 – TARIFS PART CAPI – EAU POTABLE

Tous usagers, en € HT	A compter du 1 ^{er} janvier 2022		A compter du 1 ^{er} janvier 2023		A compter du 1 ^{er} janvier 2024		A compter du 1 ^{er} janvier 2025		A compter du 1 ^{er} janvier 2026		A compter du 1 ^{er} janvier 2027 et années suivantes	
	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀
SUCCIEU CHATEAUVILLAIN	Compétence du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol											
BADINIERES Tarifs tous usagers	20,00 €	0,4190 €	20,00 €	0,4404 €	20,00 €	0,4618 €	20,00 €	0,4832 €	20,00 €	0,5046 €	20,00 €	0,526 €
BADINIERES Tarif spécifique pour les industriels	20,00 €	0,3590 €	20,00 €		20,00 €		20,00 €		20,00 €		20,00 €	
BADINIERES Tarif spécifique pour les agriculteurs	20,00 €	De 0 à 200 m ³ /an : tarifs tous usagers Au-delà de 200 m ³ /an : tarif industriels	20,00 €		20,00 €		20,00 €		20,00 €		20,00 €	
Les EPARRES	20,00 €	0,4190 €	20,00 €	0,4404 €	20,00 €	0,4618 €	20,00 €	0,4832 €	20,00 €	0,5046 €	20,00 €	0,526 €
ECLOSE	20,00 €	0,7400 €	20,00 €	0,6972 €	20,00 €	0,6544 €	20,00 €	0,6116 €	20,00 €	0,5688 €	20,00 €	0,526 €

Tous usagers, en € HT	A compter du 1 ^{er} janvier 2022		A compter du 1 ^{er} janvier 2023		A compter du 1 ^{er} janvier 2024		A compter du 1 ^{er} janvier 2025		A compter du 1 ^{er} janvier 2026		A compter du 1 ^{er} janvier 2027 et années suivantes	
	Commune d'implantation	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *	Part Proportionnelle au volume consommé en m ³ PFE ₀	Part fixe annuelle PVE ₀ *
CRACHIER DOMARIN MEYRIE NIVOLAS VERMELLE RUY**	20,00 €	0,4150 €	20,00 €	0,4372 €	20,00 €	0,4594 €	20,00 €	0,4816 €	20,00 €	0,5038 €	20,00 €	0,526 €
FOUR, LA VERPILLIERE L'ISLE d'ABEAU, SAINT QUENTIN FALLAVIER, SATOLAS ET BONCE VAULX MILIEU, VILLEFONTAINE	20,00 €	0,3770 €	20,00 €	0,4068 €	20,00 €	0,4366 €	20,00 €	0,4664 €	20,00 €	0,4962 €	20,00 €	0,526 €
BOURGOIN JALLIEU SAINT SAVIN SEREZIN DE LA TOUR	20,00 €	0,5260 €	20,00 €	0,5260 €	20,00 €	0,5260 €	20,00 €	0,5260 €	20,00 €	0,5260 €	20,00 €	0,526 €
CHEZENEUVE	20,00 €	0,4400 €	20,00 €	0,4572 €	20,00 €	0,4744 €	20,00 €	0,4916 €	20,00 €	0,5088 €	20,00 €	0,526 €
MAUBEC	20,00 €	0,4750 €	20,00 €	0,4852 €	20,00 €	0,4954 €	20,00 €	0,5056 €	20,00 €	0,5158 €	20,00 €	0,526 €
SAINT ALBAN DE ROCHE	20,00 €	0,4390 €	20,00 €	0,4564 €	20,00 €	0,4738 €	20,00 €	0,4912 €	20,00 €	0,5086 €	20,00 €	0,526 €

* par abonné et par logement pour les immeubles d'habitation non individualisés.

** Les tarifs relatifs à l'eau potable sur le hameau de Montceau sont de la compétence du Syndicat des Eaux Dolomieu Montcarra.

Les usagers consommant plus de 50 000 m³ par an, quelque que soit leur commune d'implantation – hors territoires non gérés par la CAPI, bénéficieront d'un rabais de 30% appliqué sur le tarif part CAPI pour les volumes consommés au-delà de 50 000 m³.